

## LES CFA

# Dispositifs d'apprentissage adapté en France

## La qualification : porte ouverte vers l'insertion durable

● Dossier réalisé par **Daniel Bredoux**, président 2 APH, Réseau national pour la promotion de l'apprentissage adapté des personnes en situation de handicap, et **Tugdual Ruellan**

Ce dossier présentant les dispositifs d'apprentissage adapté ne reflète pas totalement la réalité de l'apprentissage des personnes en situation de handicap en France (tous handicaps et tous niveaux confondus). Nous aborderons dans ce dossier majoritairement l'apprentissage (niveau V) des jeunes issus d'établissements spécialisés ou de l'enseignement adapté – cela représente environ 75 % des contrats d'apprentissage signés par des personnes handicapées. Le poids total de l'apprentissage des personnes handicapées est de 0,7 % de la totalité des contrats d'apprentissage signés (286 857 apprentis en 2008). Depuis près de 20 ans les dispositifs favorisant la qualification des jeunes handicapés se sont développés dans les différentes régions françaises. Ils ont gagné peu à peu les quatre coins de l'hexagone même s'il reste encore quelques régions (et non des moindres !) où la formation de ces jeunes reste encore à développer. Même s'ils oeuvrent tous sous la bannière de l'apprentissage adapté, ils prennent ici ou là des formes diverses avec des publics identiques et des résultats comparables. En effet, les sources de financements possibles (Conseils Régionaux, DDTEFP, FSE, AGEFIPH, DDASS, Conseils Généraux, taxe d'apprentissage, etc...) renvoient à des champs de compétences différents où les jeux d'acteurs, le poids des institutionnels, la qualité de leurs rapports, les politiques concertées ou non confrontés aux projets associatifs n'ont pas permis de développer des modèles identiques. Malgré tout, cette diversité a sans doute été une chance pour innover, comparer, enrichir les pratiques et ainsi développer l'accès à la qualification de ces jeunes.

Conventionnés Centre de Formation d'Apprentis, ils se dénomment alors CFA Spécialisés, CFA Relais, ou CFA Formation Adaptée, les formations pratiques se déroulent alors soit dans les CFA de droit commun soit dans les établissements spécialisés ayant fait agréer des plateaux techniques – la formation générale étant dispensée par des personnels spécialisés. Les dispositifs d'accompagnement prennent aussi des formes différentes suivant qu'ils s'appuient sur des référents handicap dans les CFA (organisant alors l'adaptation) ou portés par des associations qui développent en tout ou partie les différents types d'accompagnement : renforcement pédagogique, suivi entreprise, accompagnement éducatif et social. Quelles que soient les conditions de mise en place, ces dispositifs ont permis de développer la formation qualifiante de jeunes en situation de handicap passant ainsi de quelques centaines dans les années 90 à près de 3000 jeunes en contrat d'apprentissage aujourd'hui. Vous trouverez ci-après une présentation des actions se déroulant dans 16 régions françaises.



## ALSACE

**SARAH - Service d'accompagnement régional des apprentis handicapés**

Le Sarah est un dispositif, créé en 2003, géré par le Creai Alsace\* et financé par l'Agefiph et la Région Alsace ; sa mission est de faciliter l'apprentissage des jeunes handicapés tout en favorisant l'autonomie et l'épanouissement du jeune en milieu ordinaire de vie et de travail, en sensibilisant et en conseillant son environnement pour une meilleure intégration, et en facilitant son accès aux moyens de compensation nécessaires au bon déroulement de l'apprentissage. En 2008, le Sarah Alsace a accompagné 331 apprentis, sur des métiers très divers : hôtellerie, restauration (35%), BTP (21%), tertiaire (21%), agriculture (13%), métiers de bouche (7%), industrie (3%).

Pour les jeunes **ayant un projet d'apprentissage**, le service propose un appui à l'orientation professionnelle et une préparation à l'accueil en entreprise et au centre de formation des apprentis. Pour les **apprentis**, le service offre un accompagnement et des soutiens individualisés et une coordination entre les partenaires impliqués dans le parcours de l'apprenti : employeurs et maîtres d'apprentissage, équipes éducatives des CFA, familles, travailleurs sociaux, médecins, orthophonistes, psychologues... En cours de formation et sur la base d'une convention passée avec les CFA de la région, trois rencontres ont lieu chaque année afin de définir, ou redéfinir, les besoins de l'apprenti : *"Nous pouvons ainsi, au besoin, aménager les conditions de passage des examens ou des contrôles en cours de formation, expliquent Véronique Resch et Norbert Briant, chargés de mission. Un soutien scolaire peut également être proposé par des enseignants spécialisés ou des éducateurs"*. Le soutien se fait individuellement ou en petits groupes de deux ou trois. Il peut donc être réalisé au CFA, en établissement spécialisé, à domicile, voire en entreprise ou dans les locaux de Sarah. Un chargé de relation en entreprise réalise également des visites régulières sur le lieu de travail pour une présentation des difficultés, une information sur les différents types d'adaptations nécessaires et un appui au montage des dossiers administratifs.

### CONTACT

SARAH : 15 place des Halles - 67000 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.23.99.13 - fax : 03.88.32.10.37  
site : <http://www.creaialsa.org>  
Chargés de mission  
BAS-RHIN (67) : Norbert Briant, Véronique Resch  
courriel : [sarah67@creaialsace.org](mailto:sarah67@creaialsace.org)  
HAUT-RHIN (68) : Cédric Fabre - tél. 06.89.61.62.41

\* Centre Régional pour l'Etude et l'Action en faveur des personnes Inadaptées (CREAI Alsace)  
- 15, place des Halles - 67000 Strasbourg - [www.creaialsa.org](http://www.creaialsa.org)

## AQUITAINE

Dispositif Régional pour l'apprentissage des jeunes handicapés

Le dispositif régional pour l'apprentissage des personnes handicapées a vu le jour en 2006 dans le cadre du Schéma régional Aquitaine pour la formation des personnes handicapées (SRFPFH). Objectif : développer et optimiser l'accueil des per-

sonnes handicapées dans les organismes de formation de droit commun. Dans ce cadre, l'État, le Conseil régional et l'Agefiph ont développé une démarche et des actions spécifiques visant à faciliter l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap. 257 apprentis sont accueillis dans les CFA aquitains. Métiers préparés le plus fréquemment : agriculture (29%), hôtellerie, restauration et métiers de bouche (21%), bâtiment (17%) et plus de 35 diplômes préparés dans différentes spécialités dont certains de niveau bac pro.

Le projet professionnel est construit et validé au sein des structures d'accompagnement (établissements médico-sociaux, Cap Emploi, mission locale, UPI...) *"Les stages en entreprises de durée progressive sont particulièrement utiles pour travailler l'adaptation en milieu ordinaire de travail, l'orientation professionnelle et confirmer le choix du métier, estime Evelyne Manine, chargée de mission. Ils sont aussi l'occasion de repérer les atouts de la personne et les points de vigilance"*. Une Expertise technique d'accès préalable à l'entrée en apprentissage (ETAPE), permet aux personnes en situation de handicap souhaitant s'engager dans un contrat d'apprentissage d'envisager l'accès à une formation au CFA ou dans une section d'apprentissage dans les meilleures conditions possibles. Des référents handicap au sein des CFA proposent aux apprentis des parcours de formation individualisés. Différentes modalités sont alors envisagées : aménagements de la durée du contrat (3 ou 4 ans), aménagements du rythme de formation, des modalités d'examens, du contrôle continu ; adaptation spécifique des supports pédagogiques ; soutien scolaire complémentaire ; coordination CFA et structure d'accompagnement ; adaptation de la progression pédagogique en entreprise... Ces adaptations du parcours de formation sont réalisées en partenariat étroit avec les structures médico-sociales et les organismes d'appui spécialisés qui accompagnent les apprentis sur la durée du contrat d'apprentissage. *"L'objectif du dispositif est d'améliorer les conditions de formation en tenant compte des besoins spécifiques de l'apprenti afin de développer au maximum son potentiel et de favoriser son insertion professionnelle"*.

### CONTACT

Dispositif apprentissage : 99 rue Judaïque - 33000 BORDEAUX  
Tél. 05.57.81.45.93 - fax : 05.57.81.45.00  
site : [www.frpfp-aquitaine.fr](http://www.frpfp-aquitaine.fr)  
Chargée mission apprentissage : Evelyne Manine  
courriel : [e.manine@srfpfp-aquitaine.fr](mailto:e.manine@srfpfp-aquitaine.fr)

## AUVERGNE

CFAS Centre de formation d'apprentis spécialisé

Créé en 1990 avec le soutien du Creahi, le CFAS est aujourd'hui géré par Cap 3 A (Cap apprentissage adapté en Auvergne). Il bénéficie de financements du Conseil régional, du FSE, de l'Agefiph et de la taxe d'apprentissage. Il accompagne 200 jeunes. Métiers préparés le plus fréquemment : BTP (44%), métiers de bouche, hôtellerie, restauration (24%), agriculture (9%), mécanique (9%), commerce (14%).

Les jeunes sont intégrés en grande majorité sur les plateaux techniques des CFA de droit commun qui leur dispensent les cours de pratique et de technologie. L'enseignement général est assuré par



les formateurs du CFAS détachés sur les CFA. La formation est alors dispensée par petits groupes (5 à 8) voire de manière individualisée. L'emploi du temps est calqué sur celui du CFA partenaire. Les formateurs assurent également le suivi pédagogique en entreprise en lien avec les formateurs techniques. Les délégués aux entreprises interviennent en amont du contrat pour aider le jeune à valider son projet, rechercher une entreprise formatrice et en cas de besoin à trouver des solutions d'hébergement dans des foyers de jeunes travailleurs. Pendant le contrat les délégués assurent des visites régulières en entreprises pour aider à régler les éventuelles difficultés. Ils ont pour mission de prévenir les ruptures de contrat, de favoriser une réorientation ou la recherche d'une nouvelle entreprise lorsque c'est nécessaire. Leur rôle est très apprécié par les entreprises, assurées d'avoir un interlocuteur réactif. À l'issue du contrat, le relais est assuré avec les dispositifs de placement, ainsi des rencontres sont organisées pour les jeunes avec les Cap Emploi.

**CONTACT**

CFAS - 38 bis, avenue de la République - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04.73.90.12.12 - fax : 04.73.92.91.06

site : [www.creahi-cfas-auv.org](http://www.creahi-cfas-auv.org)

Directeur : Jean-Baptiste Amblard

courriel : [cfasamblard@laposte.net](mailto:cfasamblard@laposte.net)

Coordinatrice pédagogique : Mme Montel

Délégués aux entreprises : M. Vial (Allier), M. Delamaide (Cantal), M. Sagnard (Haute-Loire), M. Battistella (Puy de Dôme)

**BASSE-NORMANDIE**

ALFAH Alternance, Formation, Apprentissage, Handicap

Le dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage et à la qualification par alternance, développé par l'Association Alfah, a été créé en 2001 grâce à un financement du Conseil régional et de l'Agefiph. Il a accompagné 147 jeunes dont 123 en contrat d'apprentissage et 24 en contrat de professionnalisation. Sont préparés le plus fréquemment 38 métiers mais 43% des contrats sont concentrés sur quatre métiers : maçonnerie, cuisine, boulangerie et travaux paysagers.

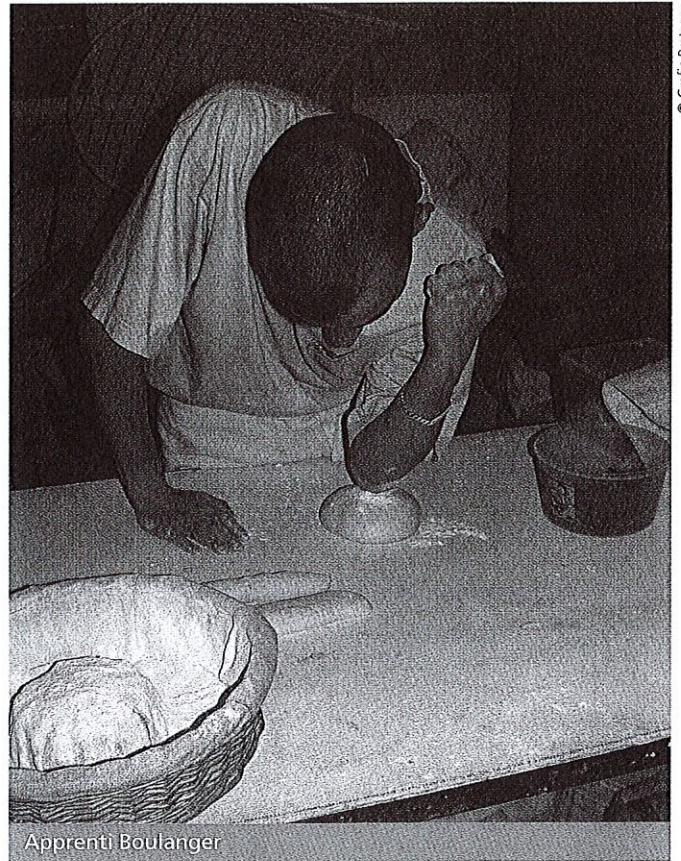
Le dispositif propose au jeune un accompagnement de sa vie en entreprise en lien avec le tuteur ou le maître d'apprentissage : dans sa vie en centre de formation (repérage et formalisation des points d'évolution et des freins à la progression), pendant le soutien scolaire au vu des besoins identifiés en entreprise et en centre de formation. "Il importe, souligne la directrice Lou Charlot, de développer les compétences, valoriser le parcours du jeune en entreprise et en formation. Nous assurons un suivi de proximité en entreprise, la médiation avec l'employeur afin de définir des objectifs de progression, un suivi de la formation en centre. A l'issue du contrat, nous réalisons une évaluation des compétences acquises pendant le parcours en alternance sur le plan socioprofessionnel. Nous accompagnons ensuite le jeune vers les services d'insertion - Cap Emploi, Pôle Emploi, PAIO, missions locales.... afin d'éviter des ruptures de parcours et faciliter leur insertion professionnelle".

**CONTACT**

Alfah - 320, Le Val - 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Tél. 02 31 93 64 86 - fax : 02 31 93 78 08

Directeur : Gerald Halley - courriel : [alfah.renard@wanadoo.fr](mailto:alfah.renard@wanadoo.fr)



Apprenti Boulanger

© Grafic-Bretagne

**BRETAGNE**

Grafic-Bretagne, Groupement régional pour l'accompagnement, la formation et l'insertion concertée

Créé en 1992 avec le soutien de l'Agefiph et du Conseil régional, Grafic-Bretagne a accompagné 332 apprentis en 2008-2009 (2000 depuis l'origine). Plus de 100 métiers différents : 37% des jeunes se répartissent dans quatre métiers : travaux paysagers, cuisine, maçonnerie et peinture ; 30% dans dix métiers différents : boulangerie, restaurant, agent polyvalent de restauration, menuiserie, vente, production agricole, couverture, maintenance hygiène des locaux, charcuterie traiteur et production horticole. 33% exercent dans plus de 90 métiers ! Ils sont intégrés dans 35 CFA.

"Si la formation en alternance, de type contrat d'apprentissage, paraît bien adaptée à ce public, il faut veiller à ce que ce projet soit bien la résultante d'un travail mené en amont autour de l'élaboration, de la vérification et de la validation du projet professionnel du jeune, précise le directeur Daniel Bredoux. De la qualité de ce travail en amont va dépendre la réussite de ce parcours". Trois types d'accompagnement sont proposés pendant le contrat d'apprentissage. Durant le soutien à la formation, une journée par semaine, il s'agit de reprendre de façon individualisée les apports en CFA, permettre au jeune de verbaliser son expérience en entreprise et au CFA, maintenir le jeune dans son projet. Le suivi en entreprise rythme le développement des compétences professionnelles du jeune à partir d'objectifs qui sont évalués lors de chaque visite. Grafic-Bretagne est agréé comme structure régionale de coordination des actions de type sessad et propose un accompagnement éducatif et social. Le dispositif est implanté sur 14 sites : "Au départ, poursuit Daniel Bredoux, nous repérons les différentes



compétences, savoir et savoir faire. Nous pouvons ainsi mesurer les écarts, repérer les possibilités d'évolution et mettre en place des plans d'action et scénarios d'accompagnement". L'objectif demeure l'insertion durable en entreprise dans le milieu ordinaire – une récente enquête sur le devenir des jeunes issus d'IME et ayant terminé leur contrat entre 1998 et 2008 – 250 réponses – a permis de noter que 79 % d'entre eux étaient en emploi, dont 71 % en CDI ! Un relais est systématiquement passé avec les Cap emploi, les missions locales, Pôle emploi.

**CONTACT**  
 Grafic-Bretagne - 12 rue de la Donelière - 35000 RENNES  
 Tél. 02.99.87.54.00 – fax 02.99.36.61.14  
 site : <http://www.grafic-bretagne.com>  
 Directeur : Daniel Bredoux  
 courriel : [grafic.bretagne@wanadoo.fr](mailto:grafic.bretagne@wanadoo.fr)

**CENTRE**  
 CFAS Centre de formation d'apprentis spécialisé

Le CFAS a été créé en 1984 par le Creai Centre avec le financement du Conseil régional, de l'Agefiph, du Fonds social européen et de la taxe d'apprentissage. 231 jeunes sont accompagnés sur 36 sites de formation. Métiers préparés le plus fréquemment : bâtiment (32%), agriculture (23%), hôtellerie restauration (25%), vente (7%), propreté (3%).

En amont du contrat, des actions de préparation à l'emploi et à la formation permettent aux jeunes de construire leur projet professionnel avec une alternance de stages en entreprise et des retours dans l'établissement. "La formation générale peut être assurée par les encadrants des établissements spécialisés ou les salariés du CFAS, confie la directrice Marianne Alba. La formation professionnelle est dispensée par le CFA. Dans tous les cas l'accompagnement pédagogique, réalisée par un formateur, comporte des visites en entreprise, des visites des enseignants du domaine général en atelier, des synthèses pédagogiques et des entretiens individuels. L'accompagnement socio-éducatif est assuré par l'établissement de prise en charge". C'est le service de suite de l'établissement spécialisé qui assure le suivi à l'issue du contrat.

**CONTACT**  
 CFAS : 58 bis Bd de Châteaudun, BP 91329 - 45003 ORLEANS Cedex 1  
 Tél. : 02.38.65.09.60 - fax : 02.38.65.09.69  
 site : [www.cfascentre.com](http://www.cfascentre.com)  
 Directrice : Marianne Alba  
 courriel : [cfas-centre@creai-centre.asso.fr](mailto:cfas-centre@creai-centre.asso.fr)

**CORSE**  
 Association A MURZA dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens apprentissage

L'Association A Murza gère depuis 2006 le dispositif apprentissage. Métiers préparés le plus fréquemment : boulanger, maçon, électricien, restauration, vente, fleuriste. "En amont, explique le référent Jean-Christophe Belluso, les différents partenariats établis apportent une meilleure efficacité dans l'élaboration du parcours pour finaliser un projet en apprentissage comme par exemple, le signalement et l'identification des jeunes nécessitant une RQTH, l'évaluation des capacités cognitives. Les capacités et difficultés sociales du jeune sont prises en compte et examinées entre les différents acteurs sociaux, éducateurs et psychologues". Pendant le contrat d'apprentissage, un tuteur est désigné au sein du CFA pour un suivi commun avec le conseiller de l'association A Murza. "Nous faisons le point lors de rencontres mensuelles et échangeons sur les difficultés rencontrées par les apprentis. Des cours de remise à niveaux sont proposés aux jeunes au cours de la première année d'apprentissage. Nous assurons un suivi dans l'entreprise avec un objectif de pérennisation de l'emploi".

**CONTACT**  
 A Murza - Résidence terrasses du Fango - 20200 BASTIA  
 Tél. 04.95.32.01.68 - fax 04.95.34.00.36  
 Référent apprentissage psychologue : Jean-Christophe Belluso  
 courriel : [jcbcapemploi@orange.fr](mailto:jcbcapemploi@orange.fr)

**HAUTE-NORMANDIE**  
 DASAA Dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage par l'alternance

Ce dispositif a été créé en 1999 par l'AGEFIPH, le Conseil Régional, et l'Etat, avec le soutien du FSE, dans le cadre de la Politique Régionale Pour la Formation et l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

L'objectif visé est de permettre à des jeunes en situation de handicap d'accéder à une qualification professionnelle par le biais d'une formation de droit commun : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation afin de favoriser leur insertion dans le milieu ordinaire de travail.

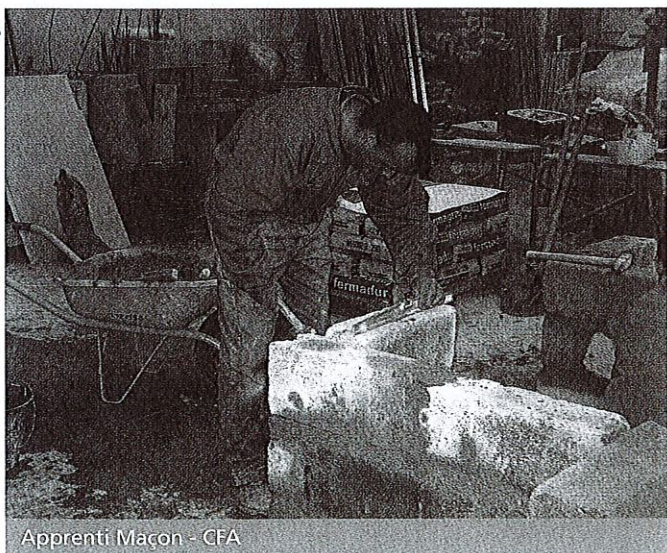
En 2008/2009, 140 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

Les principaux métiers préparés concernent les métiers de la bouche 29%, de l'agriculture 28%, du bâtiment 25%, de l'automobile 9% et de la vente 6%, représentant au total 61 diplômes différents allant du CAP au BAC Pro.

Il repose sur des rencontres régulières avec l'employeur, l'équipe pédagogique du CFA et le jeune et sa famille.

Afin de favoriser les apprentissages, un soutien pédagogique, financé par la Politique Régionale, est mis en place sur du temps

© Grafic-Bretagne



Apprenti Maçon - CFA



libéré par l'entreprise. Il est formalisé par la signature d'une convention entre la Politique Régionale et le CFA dans laquelle sont définies les modalités en terme de durée et de fréquence.

Il est axé sur les besoins repérés du jeune et peut concerner les enseignements généraux et/ou professionnels.

Ces enseignements se font, dans la mesure du possible, à partir de situations concrètes vécues par le jeune donnant ainsi du "sens" à ces apprentissages. Ils sont individualisés et peuvent évoluer suivant le déroulement des apprentissages.

Enfin, le dernier particularisme de ce dispositif consiste en un suivi du jeune dans son milieu personnel et familial afin de l'aider à régler les difficultés qu'il pourrait rencontrer dans sa vie de tous les jours et qui risqueraient de perturber ses apprentissages, voire de provoquer la rupture de son contrat de travail. Suivant la nature de ces difficultés, le relais sera passé à un autre organisme à même de régler le problème rencontré.

C'est un temps privilégié d'échange et de médiation au cours duquel il peut exprimer ses difficultés en entreprise, au CFA ou dans sa vie personnelle.

**CONTACT**

PREIPH, 95 allée A, Nobel Imm Lavoisier, 76230 Bois Guillaume  
Tél. : 02.35.15.09.01 - Fax : 02.35.15.10.16  
Site : [www.formation-handicap276.net](http://www.formation-handicap276.net)  
Coordonateur : Patrick PEIROUX  
Courriel : [ppeiroux@formation-handicap276.net](mailto:ppeiroux@formation-handicap276.net)

**LANGUEDOC-ROUSSILLON**

CFAS Centre de formation d'apprentis spécialisé

Le CFAS, créé en 1997, est soutenu financièrement par le Conseil régional, le FSE, les Conseils généraux, l'Agefiph et le FIPH FP, le FNDMA et la taxe d'apprentissage. Il accueille 260 apprentis répartis sur huit antennes pédagogiques départementales intégrées au sein des CFA de droit commun. Métiers préparés le plus fréquemment : BTP (41%), hôtellerie et restauration (13%), agriculture (15%), alimentaire (21%), mécanique (4%), services à la personne (4%), commerce et distribution (2%).

Le CFAS est une structure régionale « hors murs » qui accompagne vers l'emploi des personnes en situation de handicap. Le contrat d'apprentissage est établi pour une durée de trois ans. Durant la première année, le jeune bénéficie d'un rythme d'alternance formation-entreprise. "À raison de deux jours par semaine, l'apprenti est accueilli à l'antenne pédagogique la plus proche de son domicile et les trois autres jours il se rend en entreprise, explique le directeur, Lionel Jerez. L'approche pédagogique vise le développement et la consolidation des connaissances scolaires ainsi que le renforcement des qualités sociales, relationnelles et comportementales. L'accompagnement individualisé permet de réduire les difficultés d'adaptation sociale et facilite l'accès à une meilleure autonomie par une responsabilisation progressive de chacun dans la conduite de son projet de vie et de travail. Une visite systématique en entreprise a lieu chaque trimestre impliquant le jeune, son maître d'apprentissage, le formateur et le référent social du jeune". En deuxième et troisième année, les formateurs du CFAS interviennent en sou-

ten à l'apprentissage métier. "Les contenus de formation sont élaborés en fonction des besoins de chacun en étroite collaboration avec le CFA partenaire afin de faciliter l'accès à la qualification. Le suivi social répond aux attentes spécifiques de l'apprenti en matière d'hébergement, de déplacements, de soins... Le chargé de mission en entreprise accompagne le déroulement de la formation professionnelle et prépare les conditions de pérennisation de l'emploi". Le suivi est assuré en lien avec les dispositifs d'insertion et mobilise le réseau d'entreprises pour finaliser les projets d'insertion professionnelle.

**CONTACT**

CFAS Languedoc Roussillon  
780, rue Antoine Durand ZA Salvaza - 11000 CARCASSONNE  
Tél. : 04.68.79.27.42 ; fax : 04.68.79.27.43 - site : [www.cfas-languedocroussillon.fr](http://www.cfas-languedocroussillon.fr)  
Directeur : Lionel JEREZ - courriel : [cfas-lr@wanadoo.fr](mailto:cfas-lr@wanadoo.fr)

**LIMOUSIN**

CSFA Centre spécialisé de formation d'apprentis

Le CSFA, créé en 1983, est géré par ADPEP de la Corrèze. Il est agréé pour accueillir 30 apprentis. Sa finalité est de permettre, à des jeunes de 16 à 25 ans présentant certaines difficultés ou handicaps (avec ou sans RQTH), à des adultes reconnus travailleurs handicapés sans limite d'âge, de s'insérer en milieu ordinaire de travail par le biais de l'apprentissage. Seuls des formations qualifiantes de niveau V (CAP ou Capa) sont préparées dans le centre et ses antennes. Métiers préparés le plus fréquemment : bâtiment, maçonnerie, peinture, menuiserie (36%), horticulture (36%), hôtellerie restauration (28%).

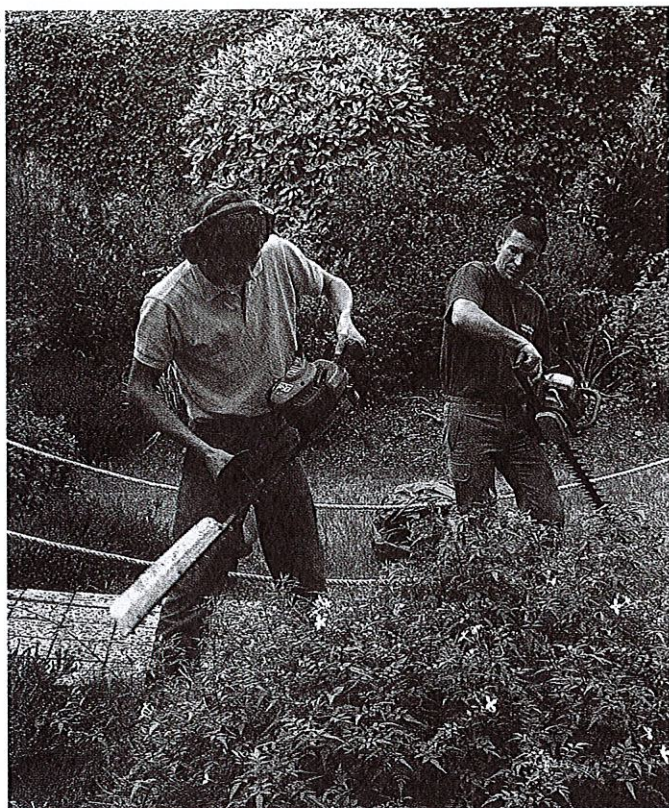
La spécificité du CSFA est d'organiser l'enseignement général et technique en petits groupes constitués au maximum de six apprentis par regroupement. La pédagogie est individualisée, la plus adaptée possible au niveau de connaissances et de compétences de chaque apprenti. Chaque apprenti se trouve ainsi en situation de réussite : "Nous favorisons autant que possible une réelle appétence au savoir, confie le directeur, Jean Léonétout, en s'appuyant particulièrement dans toutes les matières sur des savoirs concrets mis en œuvre sur le lieu de travail, en évitant de reproduire des situations purement scolaires". Une équipe pluridisciplinaire, constituée du référent, de l'enseignant, du coordonnateur et, éventuellement, d'un travailleur social, assure le suivi de l'apprenti et la coordination entre le maître d'apprentissage et le centre de formation. "Le CSFA s'adresse à des jeunes qui souvent ont de sérieuses difficultés sociales. Leur prise en compte conditionne les résultats de l'apprentissage. Dans ce domaine, nous intervenons avec d'autres services comme Cap Emploi, le Réseau d'accompagnement à la vie sociale, le Service de préparation à l'intégration sociale et au travail des adolescents corréziens handicapés, Pistach'".

**CONTACT**

CFAS - 19490 SAINTE-FORTUNADE  
Tél. 05 55 27 28 86 ; fax : 05 55 27 31 90  
Directeur : Jean Léonétout - Coordonnateur : Gérard Chéze  
Courriel : [csfa.limousin@pep19.org](mailto:csfa.limousin@pep19.org)  
Antennes : ● Meyssac - tél. 05 55 84 03 90  
● Le Grand-Bourg - tél. 05 55 80 41 21  
● Saint-Laurent-les-Eglises - tél. 05 55 56 56 01



© Grafik-Bretagne



Apprenti paysagiste

## LORRAINE

CFA RA Centre de formation d'apprentis régional adapté

Le CFA RA, géré par la Chambre de Commerce et d'industrie de Meurthe et Moselle, accompagne environ 50 jeunes et leur propose un accès à l'apprentissage dans les métiers issus de tous secteurs d'activité. Métiers les plus fréquemment préparés : bâtiment, hôtellerie-restauration, agriculture, métiers de bouche, de l'automobile, maintenance et hygiène des locaux et vente.

En amont du contrat d'apprentissage, l'équipe du CFA RA accueille le jeune, ses parents et les référents éducatifs afin de l'aider à valider son projet. Pendant le contrat, un suivi professionnel renforcé est mis en place, le plus souvent directement dans l'entreprise ainsi qu'un accompagnement social et pédagogique tout au long de sa formation et, s'il en est besoin, un suivi psychosocial relayé auprès du référent d'origine. L'enseignement général adapté se fait par petits groupes d'élèves avec une possibilité d'individualisation et de soutiens spécifiques. À la fin de la formation, le CFA RA assure le relais avec l'organisme à l'origine de la signature du contrat afin de maintenir le jeune dans l'emploi ou lui proposer une réorientation.

### CONTACT

CFARA : 3, rue du Mouzon - 54520 LAXOU  
 Tél : 03.83.95.44.94 - fax : 03.83.95.44.95  
 courriel : svalentin@nancy.cci.fr  
 Directeur : Jean-Christophe Klein  
 Responsable du service formations par alternance : Véronique Bourlon  
 Assistante de formation : Severine Valentin.

## MIDI-PYRÉNÉES

CFAS RELAIS Centre de formation spécialité

Créé en 1992, et géré par l'ARSEAA, Association régionale pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte, le CFAS est financé par le Conseil régional Midi-Pyrénées et la taxe d'apprentissage. L'effectif annuel estimé à 320 jeunes, dont 60 % relèvent d'un handicap, se répartit pour un tiers sur le dispositif pré-apprentissage et deux tiers en apprentissage adapté pour des formations de niveau V (CAP). Le dispositif d'apprentissage adapté repose sur la signature de contrats d'apprentissage en trois ans. La première année est réalisée au sein d'une antenne pédagogique départementale, les deuxième et troisième années de formation sont assurées, sous convention, par les CFA de métiers de la région.

Le dispositif scolaire pré-apprentissage réalisé sur l'année scolaire permet à des élèves, de 15 ans et plus, d'élaborer un projet professionnel réaliste par des stages en entreprise. Ce projet prend en compte l'ensemble des difficultés sur les plans cognitif, scolaire, de la socialisation, du comportement et du handicap présenté. Le dispositif d'apprentissage adapté réalisé sur trois ans permet à chaque apprenti d'avoir une année supplémentaire pour se préparer au CAP et d'être accompagné par un référent socioprofessionnel ; ainsi l'ensemble des difficultés d'ordre éducatif, social et professionnel sont prises en compte. Pour les publics suivis ou issus des établissements médico-sociaux un partenariat pédagogique est établi avec les équipes éducatives ; pour les autres publics, les conseillers d'insertion du CFAS accompagnent leurs parcours. Pour les deux dispositifs mis en place, les entreprises d'accueil partenaires sont retenues en fonction de leurs qualités d'intégration notamment pour les publics relevant du handicap.

### CONTACT

CFAS Relais : 5, Chemin de Colasson - 31100 Toulouse  
 Tel : 05.34.60.24.40 ; Fax : 03.34.60.24.46  
 Directrice : Françoise Salvat  
 Courriel : accueil.cf@arseaa.org

## NORD PAS-DE-CALAIS

CFAS Centre de formation d'apprentis spécialisé

Le CFAS a été créé en 1990 par Agap, organisme de formation des APEI "Papillons Blancs" du Nord et du Pas-de-Calais. Il bénéficie du soutien du Conseil régional, de la taxe d'apprentissage et des associations. La formation est dispensée selon deux modalités avec comme dénominateur commun le fait que les matières générales et l'accompagnement spécifique de l'apprenti sont systématiquement réalisés par l'une des 13 antennes du CFAS. Ensuite, le jeune peut suivre la formation professionnelle au sein de l'antenne qui dispose du plateau technique relatif à la formation de l'apprenti ou bien il suit la formation dans un centre de formation partenaire.

Les jeunes qui intègrent le CFAS arrivent fréquemment avec un projet professionnel validé ; ils peuvent aussi être passés par des actions préparatoires à l'alternance pilotées par les PDITH. Le CFAS accueille en cette rentrée 2009, 104 jeunes en CAP. Les



diplômes les plus préparés au sein du CFAS sont agent polyvalent de restauration, maintenance et hygiène des locaux, maçonnerie... On retrouve à la marge des métiers tels que soigneur d'équidés ou pâtissier glacier chocolatier. Ces différences sont liées au fait que l'on ne cherche pas à adapter le jeune à la structure, mais la structure au jeune. Ainsi des métiers nouveaux apparaissent régulièrement.

## CONTACT

CFAS Nord Pas de Calais : 194/196 rue Nationale, BP 37 -  
59004 Lille Cedex  
Tel. 03.28.36.14.25 ; fax : 03.28.36.14.26  
Directeur : Laurent Duriez - tel 03.28.36.14.25

## PAYS-DE-LA-LOIRE

Dispositif régional pour l'apprentissage des jeunes handicapés

Le dispositif des Pays de la Loire a été créé en 1993 sous l'impulsion du Conseil régional et de l'Agefiph. En 2008-2009, 412 jeunes ont été accueillis et accompagnés au sein des CFA de la région, soit + 3% par rapport à l'année précédente et + 18% sur deux ans. Sont préparés le plus fréquemment : BTP (27%), restauration, alimentation (25%), agriculture (18%), commerce, tertiaire (10%), mécanique, maintenance (5%).

La démarche ligérienne s'inscrivant entièrement dans le droit commun, l'implication des établissements d'origine est essentielle pour favoriser la découverte des métiers à partir des centres d'intérêt du jeune et élaborer avec lui un projet professionnel individualisé et réaliste. Le projet s'affine, un contact est pris avec le coordonnateur départemental. Le contrat est signé, le relais est pris avec le référent handicap du CFA. Dans chaque CFA, un référent handicap assure pour chaque apprenti le premier

accueil, l'élaboration du plan de formation, la coordination des actions, le suivi de proximité tout au long de l'apprentissage en lien avec les partenaires. Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune, plusieurs actions sont proposées au CFA dans le cadre de l'individualisation des parcours : positionnement puis selon les besoins, soutien et aménagements pédagogiques, aménagements de postes de travail et des conditions de passage des examens. En partenariat avec des Sessad et SAVS, sont mis en place des accompagnements de type social, éducatif, psychologique. Le contrat d'apprentissage terminé, un relais est pris avec le service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi...) et les autres acteurs locaux.

## CONTACT (coordonnateurs départementaux)

- Loire-Atlantique : Philippe LE DAULT - pledault@cm-nantes.fr
- Maine-et-Loire : Françoise PAGEAUD - francoise.pageaud@maineetloire.cci.fr
- Mayenne : Marie SCHAETTEL - m.schaettel@cfa3villes.com
- Sarthe : Nathalie VAVASSEUR - nvavasseur@ccifformation.net
- Vendée : Estelle GUERY - eguery@cm-larochesuryon.fr

## POITOU-CHARENTES

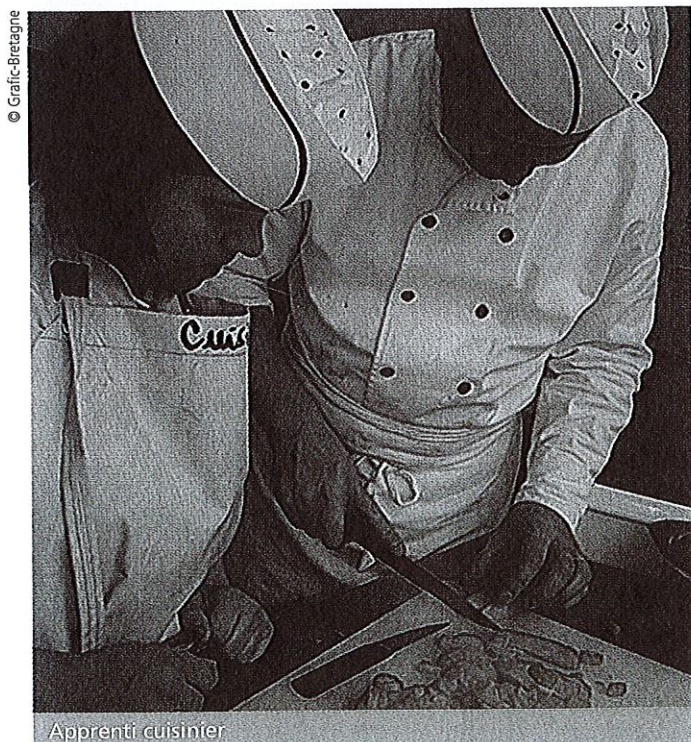
Service d'appui régional pour l'apprentissage des jeunes handicapés

Le service a été créé en 2002 par l'établissement Les Terrasses. Grâce au soutien de l'Agefiph, du Conseil régional et de la Ddass, il accompagne 320 apprentis sur 17 cellules d'appui réparties sur l'ensemble de la région. Métiers préparés pour l'année 2008/2009 : BTP (38%), tourisme, hôtellerie, restauration (21%), commerce, distribution (9%), agriculture, environnement (10%), métiers de bouche (8%).

39% des apprentis sont issus du milieu protégé et 39% du milieu scolaire adapté. 22% arrivent d'un parcours scolaire en milieu ordinaire. Les plates-formes préparatoires du service permettent également un accès au contrat d'apprentissage pour des jeunes issus d'IME. Tout au long de leur contrat d'apprentissage, les jeunes sont accompagnés par un binôme de professionnels de la cellule d'appui : *"Le chargé d'insertion professionnelle est chargé des aspects extérieurs au CFA, explique le responsable Stéphane Guillet : accompagnement en entreprise, suivi avec les tuteurs, les responsables de l'entreprise, liens avec la famille du jeune si besoin, liens entre la famille et l'entreprise ainsi qu'avec les partenaires ayant à prendre part dans le parcours de l'apprenti. Si des besoins particuliers sont repérés, l'accompagnateur fait en sorte qu'il puisse bénéficier d'opérateurs pour une remise à niveau dans les savoirs de base (français, maths), d'un accompagnement psychologique (mise en relation avec un CMPP), d'un accompagnement pour la gestion de l'hébergement, lien avec les éducateurs et animateurs de la structure d'hébergement. Nous assurons un suivi dans les six mois qui suivent le contrat d'apprentissage"*.

## CONTACT

SARAH : 22-37, rue du Vivier - 79000 NIORT  
Tél. : 05.49.05.69.28 fax : 05.49.24.92.42  
Responsable : Stéphane Guillet - tél. 06.30.66.67.37  
courriel : stephane.guillet@ugecam-alpc.fr



Apprenti cuisinier



© Grafik-Bretagne



Vers l'autonomie : un apprenti en scooter (Vannes)

## PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

CFA Les Marronniers - Formation adaptée

Le dispositif CFA-Formation adaptée, créé en 1983 par l'Association formation et métier et le Conseil régional Paca, dispose de 20 antennes basées principalement dans des établissements médico-sociaux, IME et ITEP de la région. Il est agréé Métiers divers de niveau V. Il a accompagné en 2009, 92 apprentis handicapés majoritairement déficients intellectuels. Les métiers préparés sont : métiers de bouche (50%), espaces verts (20%), magasinage (8%), services entretien (9%), bâtiment (9%), palefrenier soigneur (2%). Un Sessad professionnel prévu pour 60 places vient en appui du dispositif CFA-FA sur son antenne A Ter à Cheval de Saint-Cannat où sont formés chaque année une vingtaine de jeunes au métier de soigneur d'équidés. Un dispositif d'accompagnement similaire métiers divers existe sur son antenne de Salerne dans le Var.

Les apprentis obtiennent généralement leur contrat à la suite de leurs stages en entreprise réalisés en SIPFP. L'individualisation et le parcours singulier sont mis en place suite à un positionnement et une évaluation réalisée par l'équipe de l'ESMS. Le plus souvent, l'établissement médico-social dispense l'enseignement général et technologique, ainsi que l'accompagnement en entreprise. "S'il n'en a pas la compétence ou les moyens, souligne le directeur, il conventionne avec un CFA de droit commun correspondant au métier du jeune et au plus près de son lieu de résidence". En région, le CFA-FA réalise chaque année une vingtaine de conventions de ce type avec les CFA. Pour son antenne Pierre-Merli d'Antibes, l'équipe pédagogique a réalisé l'ingénierie CCF pour ses apprentis. Sur le site des Marronniers à Marseille, deux éducateurs assurent des visites en entreprise et un accompagnement. Dans toutes les

antennes, les apprentis bénéficient de soutiens médico-psychologiques et sociaux grâce à divers intervenants. À Saint-Cannat et à la Pépinière à La Ciotat, l'accompagnement est assuré par les éducateurs du sessad. Par son projet de création d'un centre ressource régional apprentissage adapté, le CFA-MFA est associé à la réflexion de la direction régionale de l'apprentissage visant à développer l'apprentissage en formation adaptée au sein des CFA de droit commun, dans le cadre d'un accord cadre Agefiph - Conseil régional. Il se propose aussi de réunir en 2010, les différents partenaires afin que l'ingénierie CCF développé par le CFA-MFA soit transférable à l'ensemble de ses antennes. Le CFA-MFA est aussi associé à un projet européen visant à la création d'un CFAS en région Île-de-France.

### CONTACT

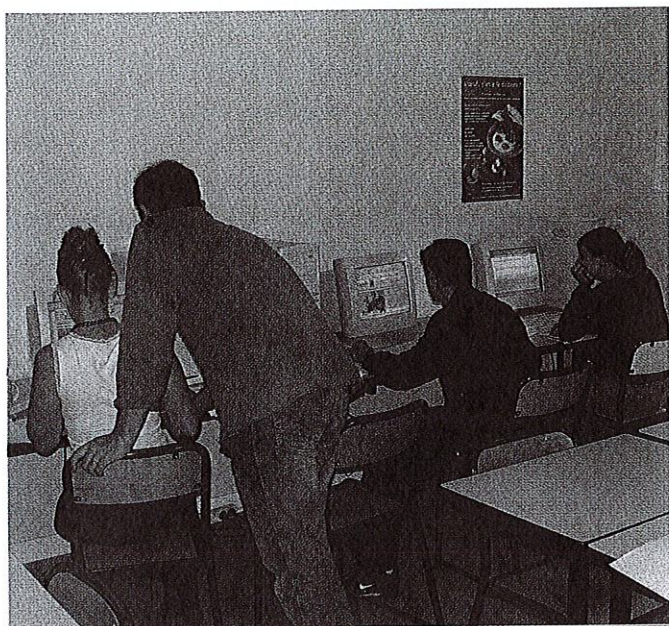
CFA Les Marronniers - 31, boulevard des Marronniers  
13010 MARSEILLE  
Tél : 04.91.18.14.94 - fax : 04.91.18.14.97  
Directeur : Yves Larrieu  
courriel : cfamfa@formationmetier.fr

## PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

Sesips Service d'éducation spéciale pour l'insertion professionnelle et sociale

Le Sesips, créé en 1992, est géré par l'Adapei 64 (Pyrénées-atlantiques). Ses actions médicosociales rencontrent le financement de la sécurité sociale, l'éducation nationale, de l'Agefiph, de la taxe d'apprentissage. Il accompagne annuellement près de 150 jeunes dans leur parcours de formation et de développement personnel. Dans sa rencontre avec le Sesips chaque jeune (14 à 20 ans) trouve la possibilité d'un accompagnement personnalisé lui permettant de construire et de réaliser son projet personnel, social et profession-





Soutien à l'ordinateur

© Grafik-Bretagne

nel. L'accès à l'emploi, au permis de conduire et à une vie en logement autonome constitue l'ambition centrale de leur projet. Chacun de ses axes est abordé en un parcours progressif lui permettant par l'expérience de s'impliquer et d'accéder progressivement aux compétences qui lui seront nécessaires.

L'accès à l'emploi passe par une phase de construction de son projet et une phase de sa réalisation. Chaque jeune opte pour son engagement et sa progression dans l'un ou l'autre ou l'ensemble des parcours. Celui-ci est négocié avec les personnes ressources qui s'engagent auprès de lui dans un "contrat d'accompagnement" co-évalué tout au long de son parcours. Un environnement numérique (gestion des projets individuels, base documentaire, port folio, tableaux interactifs...) valorise la multiplicité et la richesse des relations mises en œuvre tout en capitalisant et disséminant les ressources pédagogiques, formatives et sociales en interne ou dans des échanges continus avec le réseau Octaphe. Les jeunes rencontrent ainsi un cadre de vie au sein duquel le numérique leur permet d'accéder à des compétences leur permettant de négocier au mieux leur intégration personnelle, professionnelle et sociale.

**CONTACT**

SESIPS - Rue Georges Brassens - 64240 GAN  
Tél. : 05 59 21 57 09 - fax : 05 59 21 56 13  
site : [www.sesips.org](http://www.sesips.org) (plateforme : [www.inserweb.fr](http://www.inserweb.fr))  
Directeur : Isabelle Moreno - courriel : [contact@sesips.org](mailto:contact@sesips.org)

**RHONE-ALPES**

CRDI Centre de ressources et de développement de la formation des personnes en situation de handicap

**Evolution sur Rhône-Alpes**

L'Agefiph est aujourd'hui confrontée à la nécessité de refondre "le schéma régional de la formation des personnes handicapées" dont les objectifs et les modalités ne correspondent plus à la situation

nouvelle créée par les dispositions de la loi de 2005, non plus d'ailleurs qu'aux évolutions de sa propre politique.

La région a mandaté le pôle formation du CRDI pour favoriser l'entrée en formation y compris en apprentissage des personnes en situation de handicap Via Une charte qualitative d'accueil H+

**Vos efforts en matière d'accueil des personnes handicapées reconnus !**

Dans le cadre du Plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides, la Région Rhône Alpes met en place une charte qualitative d'accueil en formation des personnes en situation de handicap. Cette charte s'adresse à tous les organismes de formation professionnelle ou sanitaire et sociale ainsi que les centres de formation d'apprentis.

Pour les personnes handicapées, la charte "H+" est la garantie d'avoir un bon accompagnement au sein de l'organisme et d'accéder concrètement et sans difficulté à la formation. Pour l'organisme, c'est l'occasion de bénéficier d'un accompagnement par des équipes spécialisées sur le handicap. C'est aussi une reconnaissance de leurs efforts aux yeux du public et des principaux financeurs.

L'Agefiph soutient la Région Rhône Alpes dans cette démarche.

**CONTACT**

CRDI - Pôle Formation  
Christine Beauchêne, chef de projet  
[crdifformation@handiplace.org](mailto:crdifformation@handiplace.org)  
Tél. : 04.75.78.34.58 - [www.handiplace.org](http://www.handiplace.org)  
Direction des Formations Sanitaires et Sociales, de la Santé et de la Solidarité  
[df4s@rhonealpes.fr](mailto:df4s@rhonealpes.fr) - [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)

**GLOSSAIRE**

<b>ADAPEI</b>	Association des amis et parents d'enfants inadaptés
<b>AGEFIPH</b>	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
<b>CCF</b>	Contrôle continu en cours de formation
<b>CDA</b>	Commission des droits et de l'autonomie
<b>CMPP</b>	Centre médico-psycho-pédagogique
<b>CREAI</b>	Centre régional pour l'étude et l'action en faveur des personnes inadaptées
<b>CREAHI</b>	Centre régional d'études et d'actions en faveur du handicap et des inadaptations.
<b>EA</b>	Entreprise adaptée
<b>EREA</b>	Etablissement régional d'enseignement adapté
<b>ESAT</b>	Entreprise et/ou service d'aide par le travail (ex CAT)
<b>FIPHPF</b>	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique
<b>FNDMA</b>	Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage
<b>FSE</b>	Fonds social européen
<b>IME</b>	Institut médico-éducatif
<b>ITEP</b>	Institut éducatif, thérapeutique et pédagogique
<b>MDA</b>	Maison départementale de l'autonomie
<b>MDPH</b>	Maison départementale des personnes handicapées
<b>PAIO</b>	Point accueil information orientation
<b>PDITH</b>	Programme départemental pour l'insertion des travailleurs handicapés
<b>RQTH</b>	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
<b>SAVS</b>	Service d'accompagnement à la vie sociale
<b>SEGPA</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>SESSAD</b>	Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile
<b>SIFPRO</b>	Section d'initiation et de première formation professionnelle
<b>SRFPFH</b>	Schéma régional pour la formation des personnes handicapées
<b>UPI</b>	Unité pédagogique d'intégration